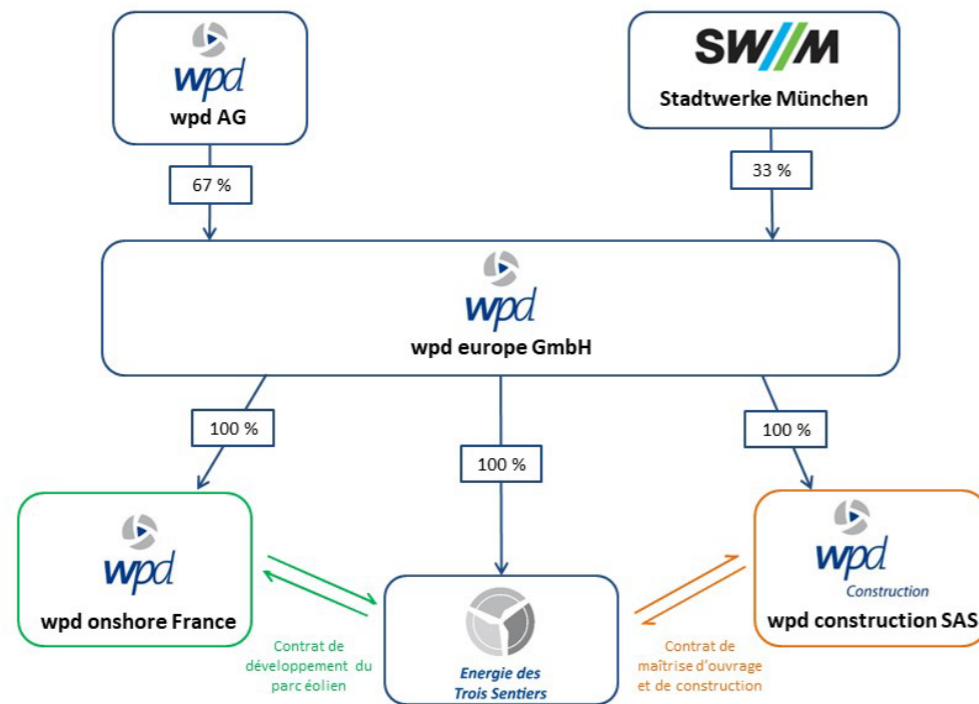


Présentation du demandeur

Le projet éolien des Trois Sentiers a été initié au cours du printemps 2015 par la société wpd onshore France. Il se situe sur les communes de La Chapelle-Saint-Laurent, Clessé et Neuvy-Bouin, sur la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, à l'ouest du département des Deux-Sèvres. wpd onshore France, créée en 2002, développe, construit et exploite des parcs éoliens. Actuellement vingt-neuf parcs éoliens ont été réalisés par wpd onshore France ou sont actuellement en cours de construction, pour une puissance totale de près de 440 MW. Afin d'être au plus près des projets, wpd onshore France compte plusieurs agences sur le territoire français : Boulogne-Billancourt (siège social), Limoges, Nantes, Dijon et Lyon. Pour une question de connaissance du territoire, de réactivité et de disponibilité, c'est depuis l'agence de Limoges que le projet éolien des Trois Sentiers a été développé.

La société d'exploitation **Énergie des Trois Sentiers** a été créée spécifiquement pour ce projet par le groupe wpd et est exclusivement dédiée au parc éolien des Trois Sentiers. Elle constitue une filiale à 100 % de wpd europe GmbH (voir organigramme ci-dessous) et bénéficie de l'ensemble des compétences de ce grand groupe.

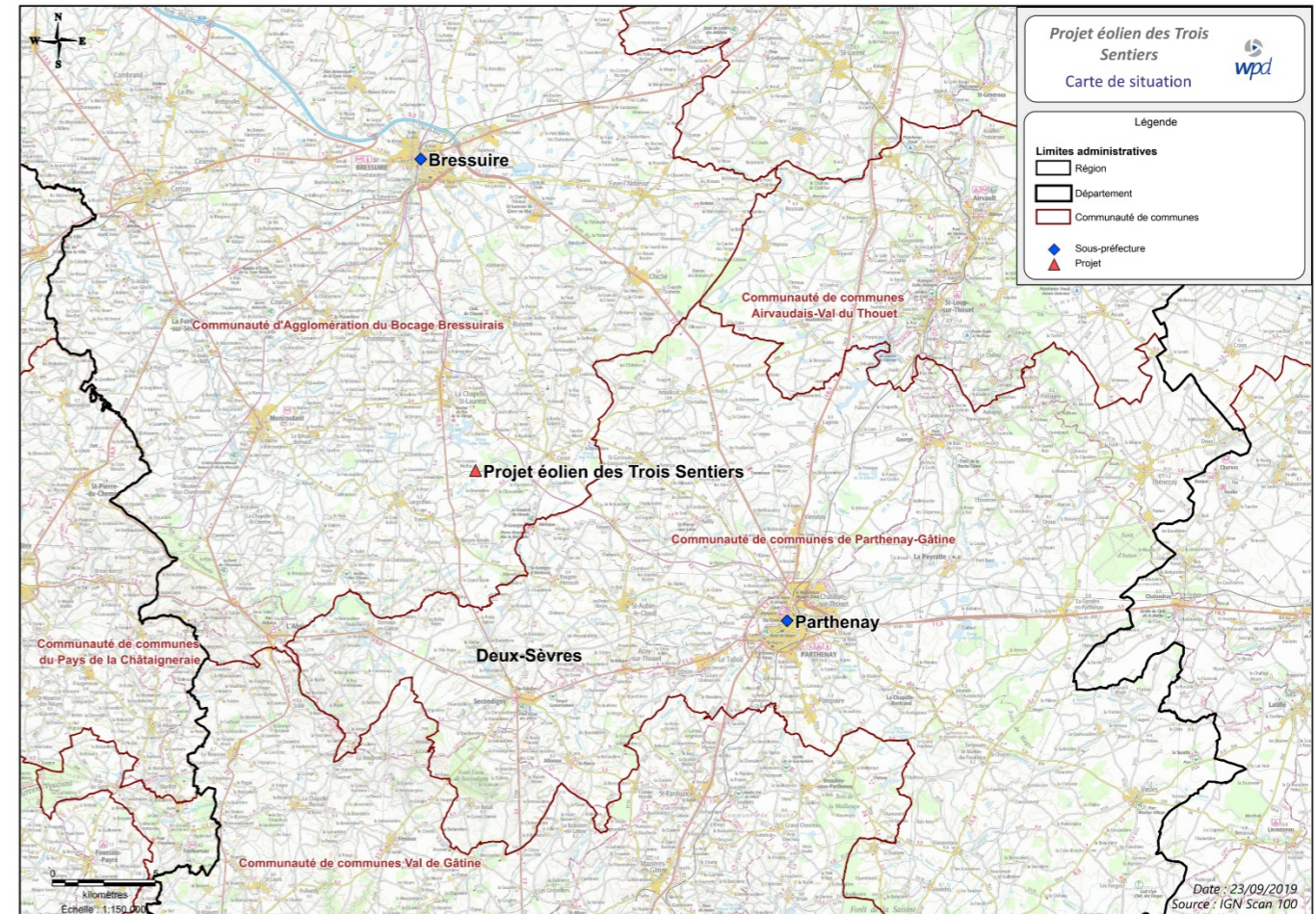


Organigramme de l'actionariat d'Énergie des Trois Sentiers

Présentation du projet

Localisation

Le projet éolien des Trois Sentiers se situe dans la région Nouvelle-Aquitaine, dans la zone la plus ventée du département des Deux-Sèvres. L'ensemble des installations est localisé sur le territoire des communes de La Chapelle-Saint-Laurent et de Neuvy-Bouin au sein de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, à l'ouest du département des Deux-Sèvres (79), à environ treize kilomètres au sud de Bressuire et à environ 15 km au nord-ouest de Parthenay.



Carte de localisation du projet éolien des Trois Sentiers

Description générale du projet

Le projet éolien des Trois Sentiers consiste en la construction de **quatre éoliennes** d'une hauteur totale en bout de pale de 175 mètres maximum, et de **deux postes de livraison électrique**. Deux éoliennes et les deux postes de livraison électrique sont localisés sur la commune de La Chapelle-Saint-Laurent (79), et deux éoliennes sont localisées sur la commune de Neuvy-Bouin (79). Ces quatre éoliennes sont disposées en deux parallèles, au sud du bourg de la commune de La Chapelle-Saint-Laurent, au nord du bourg de Neuvy-Bouin et à l'ouest du bourg de Clessé.

La zone d'étude se positionne dans le secteur des "gâtines" qui scinde le département en deux. Le projet s'inscrit dans un contexte agricole où le maillage bocager alterne avec des boisements de superficie assez importante. Les altitudes du site s'échelonnent globalement entre 185 et 205 mètres.

La zone d'étude s'inscrit au sein des zones favorables à l'éolien du Schéma Régional Eolien de Poitou-Charentes approuvé en 2012 et annulé par la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux en 2017. Ainsi, les travaux techniques ayant servi de base à l'élaboration du SRE constituent un ensemble de données abouties sur lequel le pétitionnaire a pu s'appuyer pour envisager un projet éolien sur les communes de La Chapelle-Saint-Laurent, Clessé et Neuvy-Bouin.

Les éoliennes du projet éolien des Trois Sentiers sont situées à plus de 700 m des habitations, et seize habitations uniquement sont à moins de 800 mètres du projet éolien : 710 mètres, 726 mètres et 746 mètres pour les trois habitations aux Pouillères, 706 mètres pour l'habitation de La Tuilerie, 702 mètres, 724 mètres et 745 mètres pour les trois habitations de l'Herculée,

782 mètres pour une habitation du Magot, et 707 mètres, 711 mètres, 742 mètres, 743 mètres, 756 mètres, 757 mètres, 779 mètres et 786 mètres pour huit maisons de La Bonnelière..

Historique et Concertation

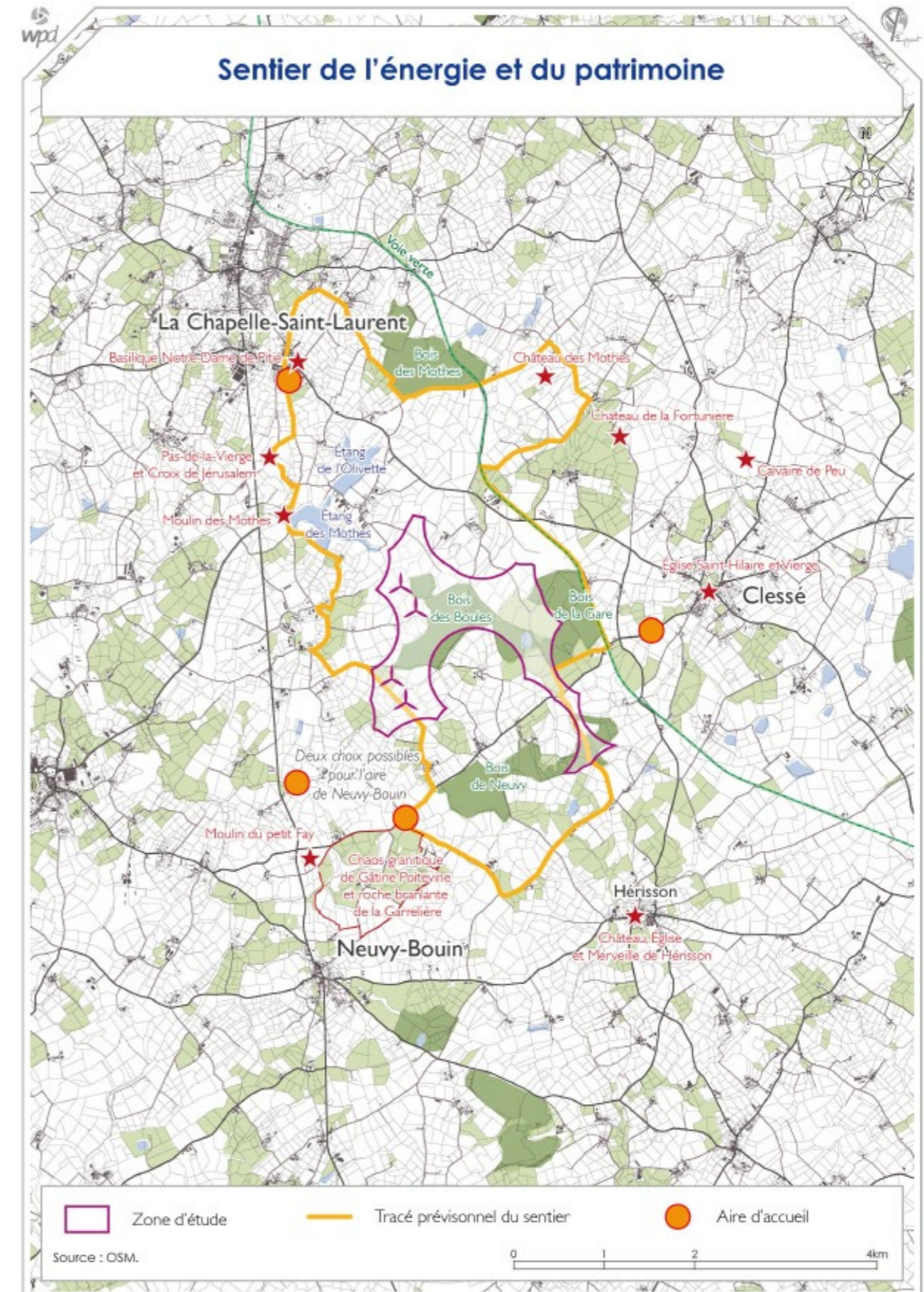
La Chapelle-Saint-Laurent, Clessé et Neuvy-Bouin : des communes impliquées et unies pour le projet des Trois Sentiers

Dès 2015 et l'identification d'un site pouvant accueillir des éoliennes, la société wpd onshore France s'est rapprochée des élus des communes de La Chapelle-Saint-Laurent, Clessé et Neuvy-Bouin concernées par la zone d'implantation. Les trois Conseils Municipaux décident alors en 2015 d'engager une réflexion commune pour le développement d'un projet éolien sur leur territoire et délibèrent respectivement le 4 novembre 2015 pour La Chapelle-Saint-Laurent, le 23 novembre 2015 pour Neuvy-Bouin et le 19 janvier 2016 pour Clessé.

Un **Comité de pilotage** regroupant élus municipaux, associations, riverains et représentants du porteur de projet, pour un total de 22 membres, a par ailleurs été composé en 2018. En effet, les élus ont fait le choix de constituer un seul comité de pilotage regroupant des membres des trois communes plutôt que de faire un comité de pilotage par commune, ce projet étant porté par les trois municipalités ensemble. Au total, cinq réunions de comité de pilotage se sont tenues. Elles ont permis à la fois de relayer l'information au niveau local mais également de travailler ensemble sur la définition du projet ainsi que sur les mesures à mettre en place. L'objectif des réunions de comité de pilotage était de construire un projet porté par le territoire, auquel les habitants puissent s'identifier. C'est ainsi que la mesure d'accompagnement principale a été définie par les membres du comité de pilotage : la création d'un sentier de randonnée thématique avec aménagement de points de vue sur le parc. Ce sentier d'une vingtaine de kilomètres de long passera par les trois communes du projet, faisant le tour du site d'implantation du parc éolien, parcourant le patrimoine paysager local, revalorisant les sentiers existants, sensibilisant les randonneurs aux énergies renouvelables et plus particulièrement à l'éolien, découvrant la biodiversité locale, etc. Des aires d'accueil et de pique-nique seront aménagées sur chacune des trois communes et constitueront des points d'accès au sentier. Le sentier permettra de parcourir les paysages de la Gâtine de Parthenay et du Bocage Bressuirais, et sera un vecteur de découverte des milieux naturels présents à proximité du parc ainsi que la biodiversité associée à ces milieux tels que les étangs des Mothes et de l'Olivette ou encore les bois des Boules, de la Gare et des Mothes. Il permettra également la mise en valeur du patrimoine présent localement tel que la Basilique Notre-Dame de Pitié, la Pas de la Vierge, la Croix de Jérusalem, le Moulin des Mothes, les Chaos granitiques de Gâtine Poitevine, et les châteaux des Mothes et de la Fortunière. Des aménagements sont prévus tout au long du sentier pour valoriser le patrimoine local, sensibiliser sur la biodiversité, insérer le parc éolien dans son environnement et comprendre les différents enjeux pris en compte dans sa conception. C'est dans cette logique de parallèle entre l'environnement existant (patrimoine paysager local, biodiversité, géologie, etc.) et la définition de l'implantation du parc éolien venant s'insérer dans cet environnement que seront mis en place des panneaux et des bornes d'information ainsi que des hôtels à insectes au cours du sentier. Un observatoire à animaux sera également implanté au niveau du Bois de la Gare à Clessé afin que les randonneurs puissent observer la riche biodiversité de ce secteur qui a été l'enjeu majeur dans la définition de l'implantation des éoliennes et qui a finalement conduit à la suppression des deux éoliennes initialement prévues sur la commune de Clessé.

Bien que les installations du parc éolien ne concernent que les territoires de La Chapelle-Saint-Laurent et Neuvy-Bouin, les trois municipalités ont souhaité porter ce projet ensemble avec la commune de Clessé, le projet initial les concernant toutes les trois et la volonté de porter ce projet éolien étant mutuelle. C'est ainsi que le nom du projet des Trois Sentiers a été défini lors des réunions de comité de pilotage, faisant référence au projet éolien porté par les trois communes et au sentier parcourant les trois territoires qui pourra être relié à chacun des trois bourgs.

Dans le cadre du projet et du sentier thématique, des événements et activités pourront être mis en place tels que des activités avec les écoles, des animations scolaires, un semi-marathon, etc. Ces événements, qui seront à définir ultérieurement, seront un bon moyen de valoriser le sentier et l'insertion du parc éolien dans son environnement.



Le développement du projet

Tout au long de son développement, le projet éolien des Trois Sentiers a été présenté aux habitants, aux élus et aux services concernés au cours de différentes réunions et au moyen de lettres d'information. Le projet a également été présenté par la société wpd onshore France à différents services de l'Etat dont la DDT et la DREAL Poitou-Charentes en 2019, ainsi qu'au pôle Environnement & Développement durable de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais en 2016 et en 2018.

Les premières études sont quant à elles lancées au cours de l'été 2016 et se poursuivent jusqu'en juillet 2019 notamment par des enregistrements des chiroptères en continue, permettant d'appréhender au mieux les enjeux du territoire, notamment sur le plan écologique.

Permanences publiques et information de la population

wpd onshore France, en accord avec les trois communes, a souhaité porter le projet éolien des Trois Sentiers à la connaissance de la population. Ainsi, une lettre d'information a été distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants de La Chapelle-Saint-Laurent, Clessé et Neuvy-Bouin en 2017. Cette lettre d'information avait pour objectif d'informer les habitants des premières avancées du projet éolien. Ainsi, plusieurs points ont été expliqués : les raisons principales du développement d'un projet éolien sur ce territoire, les études écologiques, acoustiques et paysagères réalisées par les bureaux d'étude, un planning du projet, et des informations plus générales sur l'éolien telles que l'emploi créé et le fonctionnement d'une éolienne.

Par ailleurs, plusieurs actions d'information ont été organisées dont trois permanences publiques en janvier 2019 : le 9 janvier à la mairie de Clessé, le 19 janvier à la mairie de La Chapelle-Saint-Laurent et le 30 janvier à la mairie de Neuvy-Bouin. Les invitations ont été publiées dans les bulletins municipaux distribués à tous les foyers des trois communes et des courriers d'information ont également été envoyés par la porteur de projet aux membres du comité de pilotage ainsi qu'aux propriétaires et exploitants de la zone de projet.

Les permanences publiques se sont tenues les 9, 19 et 30 janvier 2019 aux mairies des trois communes. Des panneaux détaillant le projet et des photomontages étaient affichés. Des représentants des communes du projet et de la société wpd étaient également présents pour répondre aux diverses questions. Au total, 31 personnes se sont déplacées lors des permanences et sont venues se renseigner sur le projet et poser des questions au porteur de projet. Lors de ces permanences, la proposition de mise en place d'un financement participatif pour le projet éolien des Trois Sentiers a éveillé l'intérêt des habitants des trois communes qui ne sont pas concernés foncièrement par le projet et qui pourraient ainsi participer au développement du projet éolien et bénéficier également de retombées financières. Le porteur de projet a donc fait le choix de s'engager à la mise en place d'un financement participatif permettant aux citoyens de participer à une épargne locale et propre.

PROJET DE PARC ÉOLIEN DE LA CHAPPELLE-SAINT-LAURENT, CLESSÉ ET NEUVY-BOUIN

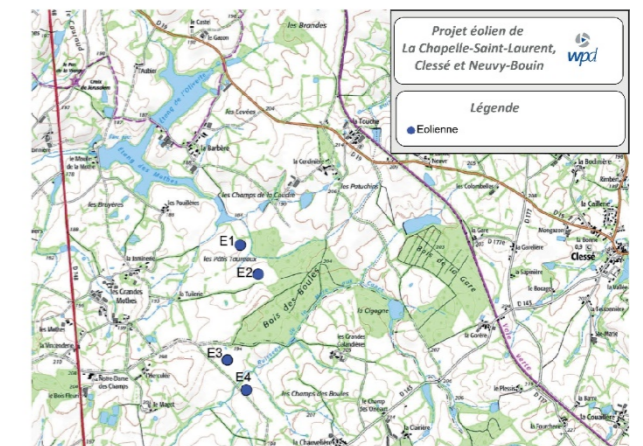
L'année 2018 a été une année charnière pour le projet éolien de La Chapelle-Saint-Laurent, Clessé et Neuvy-Bouin.

Une fois les **études finalisées** (écologique, acoustique, paysagère) nous avons pu nous lancer dans le **processus d'implantation**. Pour cela, de nombreux échanges ont eu lieu avec les acteurs locaux, afin de prendre en compte à la fois les **contraintes du secteur** mais aussi les **sensibilités environnementales et paysagères**.

LE PROJET EN QUELQUES CHIFFRES

Nombre d'éoliennes : **4**
Hauteur des éoliennes : **175 m en bout de pale**
Puissance : **3,8 MW environ par éolienne**

Afin de favoriser **l'implication locale** dans le projet éolien, un **comité de pilotage**, constitué de représentants des **trois communes**, a été organisé. Il a pour mission de **relayer l'information sur le projet** et de travailler sur la **définition des mesures d'accompagnement** du projet.



Carte d'implantation du projet éolien

Nous vous invitons à venir vous informer plus en détail sur le projet éolien lors des permanences publiques qui se dérouleront :

- 🕒 Le mercredi 9 janvier 2019 de 14h30 à 19h à la mairie de Clessé**
- 🕒 Le samedi 19 janvier 2019 de 9h à 12h30 à la mairie de La Chapelle-Saint-Laurent**
- 🕒 Le mercredi 30 janvier 2019 de 14h30 à 19h à la mairie de Neuvy-Bouin**

Une exposition sur l'avancement du projet avec des photomontages des éoliennes sera également mise à votre disposition pendant 10 jours après chaque permanence durant les horaires d'ouverture des mairies.



Votre avis nous intéresse !

Pour plus d'informations,
n'hésitez pas à nous contacter :

Responsable du projet :
Eloïse CORJON

Tél : 05 55 35 64 12
e-mail : e.corjon@wpd.fr
www.wpd.fr

wpd SAS
7 bd Victor Hugo
87000 Limoges



Invitations aux permanences publiques à Clessé, La Chapelle-Saint-Laurent et Neuvy-Bouin



Photographies lors des permanences publiques à Clessé (1), La Chapelle-Saint-Laurent (2) et Neuvy-Bouin (3)

Le tableau suivant présente les étapes principales du projet ainsi que l'ensemble des actions de concertation menées autour du projet éolien des Trois Sentiers. Les échanges réguliers (rendez-vous, appels téléphoniques, courriers électroniques, etc.) avec les municipalités de La Chapelle-Saint-Laurent, Clessé et Neuvy-Bouin et l'ensemble des propriétaires et exploitants concernés par le projet ne sont pas repris dans ce tableau.

Date	Evènement	
2015	Mai	Identification du secteur par wpd onshore France Consultations des services de l'État
	Juin	Premiers contacts avec les élus de La Chapelle-Saint-Laurent
	Juillet	Premiers contacts avec les élus de Clessé
	Août	Présentation aux Conseils Municipaux de Clessé et Neuvy-Bouin
	Septembre	Présentation au Conseil Municipal de La Chapelle-Saint-Laurent
2016	Novembre	Délibérations des communes de La Chapelle-Saint-Laurent et Neuvy-Bouin favorables à l'étude d'un projet éolien
	Janvier	Délibération de la commune de Clessé favorable à l'étude d'un projet éolien
	Février - Août	Rencontre avec les propriétaires et exploitants et sécurisation foncière
2017	Septembre	Lancement des études écologiques
	Novembre	Présentation du projet à la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
	Mars	1 ^{ère} campagne acoustique hivernale
	Avril	Présentation du projet à la Sous-Préfecture de Bressuire
	Septembre	Distribution d'une lettre d'informations sur le projet aux habitants des trois communes 1 ^{ère} campagne acoustique estivale
2017	Octobre	2 ^{ème} campagne acoustique estivale
	Décembre	2 ^{ème} campagne acoustique hivernale
	Avril	Sorties écologiques complémentaires pour l'avifaune
2018	Décembre	Présentation au Conseil Municipal du projet et de ses avancées
	Janvier	Lancement des études paysagères
	Avril	1 ^{ère} réunion du Comité de Pilotage
	Mai	2 ^{ème} réunion du Comité de Pilotage
	Juillet	3 ^{ème} réunion du Comité de Pilotage et validation de l'implantation Présentation des avancées du projet à la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
2018	Octobre	4 ^{ème} réunion du Comité de Pilotage et validation du gabarit final des éoliennes
	Décembre	Lettre d'information dans les bulletins municipaux pour les permanences publiques
	Janvier	Permanences publiques pour les trois communes
2019	Février	5 ^{ème} réunion de Comité de Pilotage et validation des mesures d'accompagnement du projet
	Août	Présentation du projet à la DREAL Poitou-Charentes et à la DDT des Deux-Sèvres
2020	Juin	Dépôt de l'autorisation environnementale

Caractéristiques du projet

Cette installation se compose de quatre éoliennes et de deux postes de livraison :

Eolienne / Poste de livraison	Lieu-dit	Commune	Références cadastrales
E1	Les Pâtis Taureaux	La Chapelle-Saint-Laurent	AZ 62
E2	Les Pâtis Taureaux	La Chapelle-Saint-Laurent	AZ 63
E3	Bois Benet	Neuvy-Bouin	A 140
E4	Les Champs des Boules	Neuvy-Bouin	A 330
PDL1	Terres de la Tuilerie	La Chapelle-Saint-Laurent	AX 3
PDL2	Terres de la Tuilerie	La Chapelle-Saint-Laurent	AX 3

E : éolienne, PDL : poste de livraison

Cette installation, qui comprend des éoliennes dont la hauteur de mât est supérieure à 50 mètres, relève de la rubrique n° 2980 de la nomenclature des installations classées et est soumise à autorisation environnementale au titre de l'article L. 181-1 du Code de l'environnement. Pour ce projet, les caractéristiques des éoliennes retenues sont les suivantes :

Hauteur bout de pale maximale	175 m
Diamètre de rotor maximal	126 m
Hauteur de moyeu	106 à 118 m
Hauteur de mât et nacelle	107 à 120 m
Puissance unitaire maximale	3,8 MW

Quel que soit le modèle, le mât tubulaire de l'éolienne est composé de plusieurs sections en acier ou en béton, ancrées sur un massif de fondations enterré. Les pales sont en matériaux composites (résine et fibre de verre ou de carbone), de même que la nacelle qui abrite la génératrice et les systèmes de sécurité. Chaque éolienne sera équipée d'un transformateur intégré dans le mât. Les éoliennes du projet sont de couleur blanc-gris, conformément à la réglementation aéronautique en vigueur.

En ce qui concerne les postes de livraison, ceux-ci mesureront 2,6 mètres de hauteur, 9 mètres de longueur et 2,65 mètres de largeur. Il seront composés de béton préfabriqué recouvert d'un bardage bois avec des fondations en béton armé complètement enterrées.

Des réseaux de télécommunication et câbles électriques enfouis relieront les éoliennes aux postes de livraison. Le raccordement extérieur au parc est totalement indépendant de la volonté du pétitionnaire, qui n'a à sa charge que le raccordement des éoliennes jusqu'aux postes de livraison. C'est ensuite Enedis ou Gérédis ou RTE qui fait une proposition technique et financière au pétitionnaire une fois l'autorisation environnementale obtenue. À ce stade de développement du projet, et en l'état actuel de nos investigations, il est difficile de connaître avec certitude les capacités disponibles sur le réseau au moment du démarrage des travaux de construction, on ne peut que privilégier l'hypothèse du raccordement le plus proche. En l'occurrence, il s'agirait du poste source de Moncutant situé à 11 kilomètres à l'ouest du site, dans le département des Deux-Sèvres (79).

Le parc éolien des Trois Sentiers permettra la production annuelle d'environ 48 millions de kilowattheures, soit la consommation d'électricité de plus de 17 770 foyers (hors chauffage et eau chaude), soit la consommation d'environ 39 100 personnes.

De plus, les retombées fiscales du futur parc éolien sont considérées comme des éléments positifs pour le territoire. Le chantier et l'exploitation du parc contribueront à la création d'emplois locaux.

*Selon une estimation de la consommation électrique moyenne d'un foyer de 4690 kWh par an d'après le Rapport d'activité 2016, Commission de régulation de l'énergie (CRE)

Scénario de référence

Le scénario de référence décrit l'état initial de l'environnement dans lequel s'insère le projet. C'est sur la base des résultats de l'observation de l'état initial que se fera l'analyse des impacts du projet retenu. Les thématiques suivantes ont été étudiées :

- L'environnement physique ;
- L'environnement humain ;
- L'environnement naturel ;
- Le paysage et le patrimoine.

Les différents enjeux sont décrits plus précisément dans l'étude d'impacts. Seules des synthèses sont présentées ci-après.

Environnement physique de la zone d'étude

Sous-thème	Sensibilité identifiée		Enjeu
Géologie et relief	Relief	Topographie irrégulière caractérisée par une succession d'éminences et de dépressions induisant de nombreuses pentes et des différentiels altimétriques importants	Faible
	Géologie	Assise géologique de leucogranites et de monzogranites et sol de type Brunisol ne remettant pas en question la faisabilité du projet	Très faible
Hydrologie et hydrogéologie	Pollution des cours d'eau et des plans d'eau	Réseau hydrographique dense associé à de nombreux plans d'eau s'avérant sensibles au risque de pollution des eaux	Modéré
Climat	Températures	Risque de formation de gel	Très faible
	Précipitation	Faible précipitation en période estivale et forte précipitation en période hivernale	Très faible
Risques naturels	Inondations	Le risque d'inondation par crue des cours d'eau est faible car le projet se situe en tête de sous-bassin versant, le risque d'inondations par remontée de nappe est lui plus important du fait que la totalité de la zone de projet se trouve potentiellement concernée par des remontés de nappe	Modéré
	Retrait gonflement des argiles	Aléa moyen au niveau du projet comme sur l'ensemble des 3 communes du projet	Modéré
	Risque de mouvement de terrain	2 cavités (liées à des ouvrages civils au nord-est et sud-est de l'aire d'étude immédiate (plus de 1,5kms))	Faible
	Sismicité	Site en zone de sismicité 3 (aléa sismique modéré)	Modéré
	Feux de forêt	Limité au droit du projet	Faible
	Risque de tempête	Aléa fréquent dans le département	Faible

Environnement humain de la zone d'étude

Sous-thème	Eléments du contexte	Enjeu
Situation administrative	Projet sur les communes de La Chapelle-Saint-Laurent, Clessé et Neuvy-Bouin Département des Deux-Sèvres	-
Démographie-activités	Communes au profil essentiellement rural, La-Chapelle-Saint-Laurent demeure cependant une commune relativement active puisqu'elle présente une démographie globalement croissante et s'articule autour d'un bourg développé qui accueille de nombreuses activités économiques et divers équipements dédiés aux activités sportives et culturelles. Clessé et Neuvy-Bouin ont une démographie globalement décroissante et le tissu économique y est moins dense. Densité de population faible L'agriculture est l'activité principale sur l'aire d'étude immédiate, dominée par l'élevage, notamment de bovins Plusieurs hébergements touristiques recensés dans l'aire d'étude immédiate Des itinéraires de randonnée traversent la ZIP, des sentiers communaux et la Voie Verte traversent l'aire d'étude immédiate	Faible à modéré
Urbanisme	D'après le PLU de La Chapelle-Saint-Laurent, le nord-ouest et le centre de la ZIP sont concernés par des zones agricoles et des zones naturelles Le reste de la ZIP se situe sur des zones non urbanisées des communes de Clessé et Neuvy-Bouin qui sont régies par le Règlement National d'Urbanisme autorisant l'implantation d'éoliennes dans ces secteurs Respect de la distance minimale de 500 mètres aux habitations	Modéré
Servitudes et contraintes techniques	Une distance d'exclusion définie de part et d'autre de la route départementale RD145 venant grever la branche sud-est du périmètre Les périmètres des procédures IFR de l'aérodrome de Cholet-le-Pontreau et de l'aérodrome de La Roche-sur-Yon – Les Ajoncs au sein desquels l'altitude sommitale maximale autorisée pour les éoliennes est de 370 mètres NGF Un zonage de gendarmerie grevant la partie sud-ouest et centre-est de la ZIP Une distance d'exclusion de 68 m de part et d'autre d'un faisceau hertzien de Bouygues Télécom Périmètres de protection de quatre monuments historiques inscrits dans l'aire d'étude immédiate à plus d'un kilomètre de la ZIP Deux sites classés dans l'aire d'étude immédiate à plus de 1500 mètres de la ZIP	Modéré
Patrimoine archéologique	Plusieurs entités archéologiques au sein de l'aire d'étude immédiate à plus de 900 mètres de la ZIP	Faible
Risques technologiques – sites pollués	Peu d'éléments potentiels vecteurs de risque : une exploitation d'élevage classée ICPE, une route départementale (RD748) susceptible de représenter un vecteur de transports de matières dangereuses ainsi que huit sites BASIAS. Cette faible densité, associée à leur éloignement ne représentent pas de contraintes majeures pour le projet.	Très faible
Environnement sonore	Environnement agricole à ambiance sonore calme et principalement liée à l'activité agricole, aux bruits de la nature et au faible trafic routier Peu d'habitations présentes en périphérie du site	Modéré
Paysage et patrimoine	Paysage de bocage dans lequel l'éolien est déjà bien implanté Vues directes sur le projet réduites par les multiples écrans végétaux du bocage Route départementale D8748, axe majeur de découverte du territoire Plusieurs éléments patrimoniaux et touristiques	Modéré

Environnement naturel de la zone d'étude

Groupe	Explications sur l'enjeu	Niveau de l'enjeu	Recommandations pour la réduction des impacts potentiels
Habitats	Présence de boisements et de prairies humides structurants et fonctionnels, à fortes valeurs ou attractivité biocénotique, ainsi que d'un réseau hydrographique (ruisseau de la mare aux canes, ruisseau de l'Ouine, ruisseau intermittent)	Fort	Eviter le cœur du site, recouvert de boisements et prairies humides S'éloigner au maximum des zones humides identifiées Eviter dans la mesure du possible des secteurs de grands parcelles en prairies permanentes pâturées et bocagères limiter au mieux la destruction du réseau bocager.
	Secteurs de grands parcelles en prairies permanentes pâturées et bocagères. Ces milieux agropastoraux ont un intérêt moindre mais offrent cependant des niches écologiques pour de nombreuses espèces. Connectivité entre les espaces boisés via un réseau de haies notable, dont l'état de conservation est globalement moyen	Modéré	
	Secteurs particulièrement dominés par des cultures et prairies temporaires (milieux agricoles les plus ouverts et les plus artificialisés) présentant une sensibilité limitée.	Faible	
Flore	La flore relevée apparaît comme très commune. Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée sur la zone d'implantation potentielle (ZIP). Aucune espèce invasive n'a été relevée.	Faible	
Avifaune	Axe écologique structurant au centre et à l'est de la ZIP, composé d'un vallon forestier et agrobocager humide Cœur boisé composé de feuillus occupé par un cortège avifaunistique d'espèces sylvoicoles à haute valeur patrimoniale, rares ou protégées (Autour des palombes, Engoulevent d'Europe, Piec épeichette, Pic noir, Pouillot fitis, Pouillot siffleur, etc.) Ecotones très attractifs (interface entre boisements et habitats agropastoraux humides) présentant un intérêt et donc une diversité spécifique de l'avifaune dans ces secteurs : présence d'espèces rares ou protégées (Martin pêcheur d'Europe, Pie-grièche écorcheur, Tarier des prés, Grande Aigrette, Aigrette garzette, Cisticole des joncs, etc.) en période de nidification et internuptiale Présence de milieux plus ouverts (bocages altérés ou discontinus) recherchés par les espèces de plaine et remplissant un rôle notable dans le cycle biologique de certains oiseaux rares ou protégés (Chevêche d'Athéna, Busard Saint-Martin, Oedicnème criard, Alouette lulu, etc.)	Fort	Eviter l'implantation d'éoliennes au centre du site et à l'est du site (cœur boisé, vallon forestier et agrobocager humide), correspondant à l'axe écologique structurant de l'avifaune. S'éloigner autant que possible des secteurs en lisière de boisements Réduire au maximum la phase de dérangement en phase travaux, adapter la période des travaux à la nidification des espèces Eviter tant que possible la dégradation du réseau de haies, notamment celles représentant un intérêt écologique Maintenir les habitats favorables
	Présence de secteurs en lisière de boisements (majoritairement à l'ouest de la ZIP) constitués d'un bocage mésophile plus lâche à l'interface entre des prairies temporaires et des cultures. Milieux ouverts très communs recherchés particulièrement dans le cycle biologique de nombreuses espèces plus courantes en transit sur le site ou nicheuses : espèces protégées ou sensibles aux éoliennes (Buse variable, Bruant jaune, Chardonneret élégant, Fauvette grisette, fauvette des jardins, etc.)	Modéré	
	Zones majoritairement restées sans contacts avec les oiseaux, ou pour des espèces non patrimoniales ou indifférentes aux éoliennes	Faible	
Chiroptères	Aire d'étude éloignée : zone à enjeu fort pour les chiroptères de par la présence de secteurs conservés de bocage ainsi que plusieurs boisements en lien avec un réseau hydrographique dense. Densité marquante de Grand rhinolophe suite aux inventaires réalisés sur le site : espèce dominante après la Pipistrelle commune. A noter la sensibilité faible à l'éolien du Grand rhinolophe. Présence d'un noyau de biodiversité au carrefour de différentes unités écologiques boisées et humides, en lisière d'étang, très attractif pour les chiroptères	Fort	Eviter l'implantation d'éoliennes au niveau des boisements et des milieux humides, et en lisière d'étangs. Eviter tant que possible l'implantation d'éolienne trop proche des lisières boisées et des haies, particulièrement au niveau des zones identifiées comme des secteurs à enjeux. Arrêt programmé des éoliennes à mettre en place ou à adapter en fonction de l'implantation prévue
	Présence de lisières boisées et de haies : l'activité chiroptérologique apparaît comme très dépendante de ces milieux.	Modéré	
	Présence de milieux ouverts à distances des haies et des lisières boisées	Faible	
Autre Faune	Présence de haies du secteur bocager préservé (lisière forestière sud-ouest), regroupant la grande majorité des contacts avec le Grand Capricorne, seul noyau populationnel relevé sur le site.	Fort	Eviter tant que possible l'implantation d'éolienne trop proche des lisières boisées et des haies. Réduire au maximum la phase de dérangement en phase travaux, adapter la période des travaux. Prendre les mesures nécessaires en amont et en phase travaux pour éviter le dérangement ou la destruction d'espèces protégées.
	Présence d'habitats connexes des espèces d'amphibiens et de reptiles sur le site (milieu de prédilection ou domaine vital présagé selon les préférendums écologiques connus).	Modéré	
	Présence de milieux ouverts potentiellement utilisés, très ponctuellement, lors des déplacements de la faune	Faible	

Environnement paysager et patrimonial

Thématiques	Aire d'étude éloignée		Aire d'étude rapprochée		Aire d'étude locale	
	Synthèse	Enjeux	Synthèse	Enjeux	Synthèse	Enjeux
Paysages à enjeux	Paysage de bocage : vues directes sur le projet réduites par écrans végétaux	Modéré			Sensibilité du paysage de bocage au risque de rupture d'échelle entre la trame bocagère et les éoliennes. Attention à porter aux dimensions du parc et à la lisibilité de son implantation	Modéré
	Collines vendéennes : nombreuses vues lointaines en direction de la ZIP					
	Vallées de la Sèvre Nantaise et du Thouet : vues frontales et intimistes. Vue rasante vers la ZIP depuis les coteaux de la rive est du Thouet et depuis les coteaux ouest de la Sèvre Nantaise.					
Monuments historiques	Chapelle du Rosaire ou des Templiers, ancienne église priorale Saint-Pierre de Parthenay-le-Vieux, restes du prieuré de Parthenay le Vieux, Remparts, Ancienne église Saint-Paul, Reste de l'ancienne église Notre-Dame de la Couldre, Eglise Sainte-Croix, Maisons (6), Eglise Saint-Jacques, ancienne chapelle des Cordeliers, Eglise Saint-Laurent, Propriété et parc du Marchioux, Parthenay	Majeur	-Eglise Notre Dame de Pitié (MH inscrit) -Château de Hérisson (MH inscrit) Eglise Saint-Georges de Hérisson (MH inscrit) Ancienne auberge Saint-Georges de Hérisson (MH inscrit)	Fort		
	Ancien prieuré de Saint-Cyprien	Fort	-Ancienne Abbaye L'Absie (MH partiellement classé-inscrit) -Château du Theil (MH inscrit) -Eglise Sainte Eulalie (MH classé)	Modéré		
	-Château d'Orfeuille Gourgé (MH inscrit) Eglise, Croix de cimetière, pont, Gourgé -Château de la Roche Faton (MH partiellement inscrit) -Château de Thenessue (MH partiellement inscrit) -Eglise de Saint-Sauveur-de-Givre-en-Mai (MH classé) -Chapelle désaffectée du Petit-Puy, Manoir de Puy Blain (MH inscrit) -Château Maisontiers (MH partiellement classé-inscrit) -Château La Forêt-sur-Sèvres (MH inscrit) -Eglise Saint-Pierre du Chemin (MH partiellement classé) -Château de la Chapelle-Bertrand (MH partiellement classé-inscrit) -Eglise Notre-Dame et Croix de cimetière, La Peyratte (MH classé) -Château de la Roche Faton (MH partiellement inscrit)	Modéré	-Eglise Saint-Hilaire (MH inscrit) -Logis de la Chabirandière (MH inscrit)	Faible		
	-Chapelle de la Poraire (MH inscrit) -Eglise de la Boissière-Thouarsaise (MH inscrit) -Dolmen Faye L'Abesse (MH classé)	Faible				

Thématiques	Aire d'étude éloignée		Aire d'étude rapprochée		Aire d'étude locale	
	Synthèse	Enjeux	Synthèse	Enjeux	Synthèse	Enjeux
	<ul style="list-style-type: none"> -Eglise Saint Saturnin (MH inscrit) -Eglise Saint-Pierre (MH classé) -Chapelle funéraire de Chantemerle (MH inscrit) -Ancienne Maison-Dieu (MH partiellement classé-inscrit) -Logis de la Jobtière, La Forêt-sur-Sèvre (MH inscrit) -Eglise Saint-Martin, La Boissière-en-Gâtine (MH inscrit) -Château de la Guyonnière (MH inscrit) -Château de la Ménardière (MH partiellement inscrit) -Eglise Menomblet (MH inscrit) -Eglise Saint-Maixent (MH inscrit) -Pigeonnier du Fresne, Gourgé (MH inscrit) -Domaine de la Dubrie, Bressuire (MH inscrit) -Logis de la Chaussée, Gourgée (MH inscrit) -Logis du Barroux, Airvaux (MH partiellement inscrit) -Château de la Maison-Neuve, Montournais (MH inscrit) -Restes de l'ancien Château, Airvault (MH partiellement classé inscrit) 					
Sites réglementairement protégés	SPR de Parthenay	Fort	Site inscrit : Parc du Château du Theil	Modéré	-Moulin de la Mothe	Fort
	-Site inscrit : Château de la Rochefaton et son parc (Lhoumois) -Site inscrit : Château de Tennessus	Modéré	Site inscrit : Etang de Sunay et ses abords	Faible	-Moulin du Petit Fay -Pas de la Vierge et Croix de Jérusalem -Eglise de Neuvy-Bouin -Calvaire de Peu -Château des Mothes Coupoux	Modéré
	-SPR d'Airvault -Site inscrit : 3 sites dans Parthenay : Anciennes fortifications, abords de la rue Vau-Saint-jacques et Ville basse -Site inscrit : Etang de Lorgère et abords (La Chapelle Bertrand) -Forge à fer de la Meilleraye et ses abords (La Peyratte, Gourgé)	Faible			-Site classé : Chaos granitique de Gâtine Poitevin et Roche branlante de la Garrelière -Site classé : La Merveille de Hérisson	Faible
	- SPR de Saint-Loup -Site classé : Rochers du Thouet, Rue de la Vau Saint-Jacques et les maisons qui la bordent (Parthenay)	Nul				
Sites résidentiels proches de la ZIP					La Tuilerie Les Pouillères L'Herculée	Fort
					La Bonnelière La Jaminerie Les Grandes Mothes La Cordinière Les Petites Galandières Les Grandes Glandières	Modéré

Thématiques	Aire d'étude éloignée		Aire d'étude rapprochée		Aire d'étude locale	
	Synthèse	Enjeux	Synthèse	Enjeux	Synthèse	Enjeux
Routes fréquentées			-D748 d'axe nord-sud : à l'ouest de la ZIP, axe majeur le plus proche de la ZIP, vues dégagées potentielles depuis cette route	Modéré		
			D949 bis, D938 ter, N149 : ces trois routes n'entrent jamais dans l'axe de la ZIP. Vues perpendiculaires à ces deux routes limitées par le relief et la végétation (boisements et haies). Eventuelles vues ouvertes en direction du projet	Faible		
Itinéraires pédestres et voie verte	GR36 : il relie Airvault et Parthenay en suivant la vallée du Thouet. Il est situé en fond de vallée au nord de Parthenay et présentera donc peu de vues sur le projet. Possibilité de vues ouvertes vers la ZIP à l'est de la vallée du Thouet. Au sud de Parthenay, milieu bocager dense, les vues ne sont pas ouvertes en direction de la ZIP distante de plus de 15 km	Faible			Voie verte Bressuire – Parthenay : elle passe à l'est de la ZIP. Bordée la plupart du temps par une double rangée d'arbres. Découverte du bocage pour les randonneurs pédestres, cyclos ou équestres.	Faible
	GR34 : il traverse la zone sud de l'aire d'étude éloignée en reliant l'Absie à Secondigny. Vues ouvertes ponctuelles vers la ZIP possibles depuis l'est de l'Absie et depuis le sud de Secondigny	Faible			Itinéraire cyclable de la vallée du Thouet : il rejoint la voie verte Bressuire – Parthenay	Faible
	-GRP de Pouzauges : des vues panoramiques se créent dans les ouvertures du bocage le long du chemin à Pouzauges, ou au niveau des ruptures de pente -GRP des Marches de Gâtines : il chemine dans un bocage dense avant de s'enfoncer dans la vallée du Thouet. Vues ouvertes en direction de la ZIP qui seront très réduites	Faible			Sentier sur les pas de la Vierge et du Diable : il relie des monuments historiques et le petit patrimoine local au nord de la ZIP (Basilique Notre Dame de Pitié, le rocher du pas de la Vierge, la croix de Jérusalem, le château des Mothes Coupoux et l'étang des Mothes.	Modéré
					Parcours VTT au nord de Clessé : deux parcours recensés, dont un qui traverse la ZIP. Ils passent par de nombreux lieux étudiés (Hérisson, Clessé, Voie verte)	Modéré
Autres parcs et projets éoliens	Au-delà de 1 à km, les enjeux de covisibilité interparcs sont réduits : risque de brouillage de la lisibilité des parcs très faible du fait de la différence de taille perçue des éoliennes.	Faible	Attention particulière à porter aux parcs situés dans l'aire d'étude rapprochée : parcs éoliens construits du Colombier, de Saint-Aubin-le-Cloud, de Neuvy-Bouin, de Vernoux-en-Gâtine et de Trayes, parc éolien accordé non construit des Galvestes, parc éolien en instruction de Largeasse.	Modéré		